

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2016

Le 7 Avril 2016 à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BOSSÉ, maire, à la suite de la convocation adressée lui-même, le 31 mars 2016.

Etaient présents : M. Fabien BOSSE, Mme Anny PROD'HOMME, M. Frédéric MONNIER, Mme Marie-Annick ELUARD, Suzanne BOISSEAU, M. Samuel DELANOE, M. Stéphane CADEAU, Patrick GOHIER, Mme Karine VIGNERON.

Etaient excusés : M. Louis PERRAULT, Mme Virginie BERGUA

A été nommée secrétaire de séance : M. Samuel DELANOE

Le compte rendu du 17 mars 2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

DEL 16-15 – Comptes de gestion principal, Annexe et CCAS 2015 - Adoption

En application des articles L 2131.31 et D 2343.2, les comptes de gestion sont les documents comptables qui retracent au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal, annexe et C.C.A.S 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Entendu le présent exposé,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 du budget principal, des budgets annexes et du Budget du C.C.A.S en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

DEL 16-16 - Compte Administratif Principal 2015 – Adoption

La présidence de séance est assurée par Mme Anny PROD'HOMME. Les votes interviennent hors présence du Maire de la commune de Le Tremblay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

ADOPTE le compte administratif 2015 de la Commune de Le Tremblay qui se solde comme suit :

Balance Générale 2015 – BUDGET GENERAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	184 954.06 €	280 133.70 €	465 087.76 €
Dépenses	216 552.82€	228 456.05 €	445 008.87 €
Résultat de l'exercice	-31 598.76 €	51 677.65 €	20 078.89 €

DEL 16-17 - Compte Administratif 2015: Budget Annexe « Lotissement des Noisetiers »

La présidence de séance est assurée par Mme Anny PROD'HOMME. Les votes interviennent hors présence du Maire de la commune de Le Tremblay

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

ADOPTE le compte administratif 2015 du budget annexe « Lotissement des Noisetiers » qui se solde comme suit :

Balance Générale 2015 – Lotissement des Noisetiers

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	130 000 €	0 €	130 000 €
Dépenses	3 048.60 €	64 705.76 €	67 754.36 €
Résultat de l'exercice	126 951.40€	-64 705.76 €	62 245.64 €

DEL 16-18 - Compte Administratif 2015: Budget Annexe « Lotissement des Trembles»

La présidence de séance est assurée par Mme Anny PROD'HOMME. Les votes interviennent hors présence du Maire de la commune de Le Tremblay

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

ADOPTE le compte administratif 2015 du budget annexe « Lotissement des Trembles » qui se solde comme suit :

Balance Générale 2015 – Lotissement des Trembles

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	0.00€	0.00 €	0.00 €

DEL 16-19 - Compte Administratif 2015 : Budget Annexe « assainissement »

La présidence de séance est assurée par Mme Anny PROD'HOMME. Les votes interviennent hors présence du Maire de la commune de Le Tremblay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

ADOPTE le compte administratif 2015 du budget annexe « Assainissement » qui se solde comme suit :

Balance Générale 2015 - Assainissement

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	7 375.13 €	8 314.50 €	15 689.63 €
Dépenses	2 542.44 €	8 272.62 €	10 815.06€
Résultat de l'exercice	4 832.69€	41.88 €	4 874.57 €

DEL 16-20 - Compte Administratif 2015 : C.C.A.S.

La présidence de séance est assurée par Mme Anny PROD'HOMME. Les votes interviennent hors présence du Maire de la commune de Le Tremblay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité de ses membres,

ADOPTE le compte administratif 2015 du C.C.A.S. qui se solde comme suit :

Balance Générale 2015 - C.C.A.S

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	0.00 €	1 174.11 €	1 174.11 €
Dépenses	0.00 €	532.69 €	532.69 €
Résultat de l'exercice	0.00 €	641.42 €	641.42 €

DEL-16-21 - Affectation du résultat de l'exercice 2015 - budget général

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 7 avril 2016, le compte administratif de l'exercice 2015 du budget général, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	<i>excédent</i>	+ 154 154.84 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+ 20 078.89 €
* soit un résultat à affecter		174 233.73 €

considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 20.000,00 €,

* Au titre des exercices antérieurs	<i>excédent</i>	+ 134 154.84 €
* Au titre de l'exercice arrêté	<i>excédent</i>	+ 20 078.89 €

* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter + 30 036.39 €
(hors restes à réaliser)

* **Affectation résultat investissement** R 001 **30 036.39 €**

DECIDE

D'effectuer un report en section de fonctionnement (R 002) de : **124 197.34 €**

DEL-16-22 - Budget annexe lotissement les Noisetiers - affectation du résultat de l'exercice 2015

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 7 avril 2016, le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe lotissement les Noisetiers, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	déficit	- 5 750.00 €	
* Au titre de l'exercice arrêté	excédent		+ 62 245.64 €
* soit un résultat à affecter			+ 56 495.64 €

considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0,00 €,

* Au titre des exercices antérieurs	déficit	- 5 750,00 €	
* Au titre de l'exercice arrêté	excédent		+ 62 245.64 €

* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter + 56 495.64 €
(hors restes à réaliser)

* **Affectation résultat investissement** D 001 **+121 201.40 €**

DECIDE de reporter en section de fonctionnement (R 002) de : **- 64 705.76 €**

DEL-16-23 - Budget annexe lotissement les Trembles - affectation du résultat de l'exercice 2015

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 7 avril 2016, le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe lotissement les Trembles, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	excédent		+ 14.281,48 €
* Au titre de l'exercice arrêté	excédent		+ 0,00 €
* soit un résultat à affecter			14.281,48 €

considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0,00 €,

* Au titre des exercices antérieurs	excédent	+ 14 281,48 €	
* Au titre de l'exercice arrêté	excédent	+ 0,00 €	

* Soit besoin de financement de la section d'investissement à affecter + 0,00 €
(hors restes à réaliser)

* **Affectation résultat investissement** R 001 0.00 €

DECIDE de reporter en section de fonctionnement (R 002) de : 14.281,48 €

DEL-16-24 - Budget annexe assainissement - affectation du résultat de l'exercice 2015

Monsieur Fabien Bossé, maire, n'a pas participé à cette délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu, le 7 avril 2016, le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement, statuant ce même jour sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

* Au titre des exercices antérieurs	déficit	- 22 592.24 €
* Au titre de l'exercice arrêté	excédent	4 874.57 €
* soit un résultat à affecter	déficit	- 17 717.67 €

* Affectation résultat investissement	D 001	- 17 381.20 €
--	-------	---------------

DECIDE de un report en section de fonctionnement (D 002) de : - 336.47 €

DEL 16-25 - Contributions directes – Vote des taux 2016 (TH, TFB, TFBN)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, depuis plusieurs années, la Commune s'est engagée à augmenter régulièrement mais faiblement ses taux d'imposition afin d'éviter des hausses trop importantes d'un seul coup.

Concernant le vote du taux des 3 taxes, le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal **de maintenir les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.**

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

ADOPTE pour l'année 2016 les taux d'imposition suivants,

Taxe d'Habitation : 11.79 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 16.28 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 29.42 %

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

DEL 16-26 - Adoption du Budget Primitif Principal 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif – budget général – 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres

ADOPTÉ le Budget Primitif général 2016 de la Mairie de Le Tremblay qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes :	377 373.34 €	Recettes :	145 391.39 €
Dépenses :	377 373.34 €	Dépenses :	145 391.39 €

DEL 16-27 - Adoption Budget primitif 2016 – Budget Annexe «Lotissement des Noisetiers»

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif – BUDGET ANNEXE Lotissement des Noisetiers – 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à conditions de vote à déterminer,

ADOPTÉ le Budget Primitif Annexe « Lotissement des Noisetiers» 2016 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	121 835.00 €	Recettes	126 951.40 €
Dépenses	121 835.00 €	Dépenses	110 835.00 €

DEL 16-28 - Adoption Budget primitif 2016 – Budget Annexe « Assainissement»

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif – BUDGET ANNEXE Assainissement – 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à conditions de vote à déterminer,

ADOPTÉ le Budget Primitif Annexe « Assainissement» 2016 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	24 650 €	Recettes	19 931.20 €
Dépenses	24 650 €	Dépenses	19 931.20 €

DEL 16-29 - Adoption Budget primitif 2016 – Budget Annexe « Lotissement des Trembles»

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES TREMBLES – 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à conditions de vote à déterminer,

ADOPTÉ le Budget Primitif Annexe « Lotissement des Trembles» 2016 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	32 001.48 €	Recettes	0.00 €
Dépenses	32 001.48 €	Dépenses	0.00 €

DEL 16-30 - Poste adjoint d'animation

Monsieur le maire propose au conseil municipal, de recruter un agent contractuel pour faire face à de l'encadrement lié à la réforme des rythmes scolaires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3 « 5^{ème} paragraphe »,

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, pour la mise en place des « TAP » Temps d'activités périscolaires 2015/2016, Monsieur le maire propose de recruter un agent contractuel, dans le grade d'adjoint animation territorial de 2^{ème} classe, sur la base d'un contrat à durée déterminée du 3 juin 2016 au 1^{er} juillet 2016 inclus, à raison d'un forfait de 2 heures 30 par jour d'activité « concernant les élèves en primaire » (soit 4 jours en juin 2016 et 1 jour en juillet 2016), rémunéré sur la base du 1^{ère} échelon de l'échelle indiciaire 3 (indice brut 340) du cadre des adjoints animations territoriaux de 2^{ème} classe,

Les crédits disponibles seront prévus par la modification si nécessaire du budget général,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint animation territorial de 2^{ème} classe, sur la base d'un contrat à durée déterminée du 3 juin 2016 au 1^{er} juillet 2016 inclus, à raison d'un forfait de 2 heures 30 par jour d'activité « concernant les élèves en primaire » (soit 4 jours en juin 2016 et 1 jour en juillet 2016), rémunéré sur la base du 1^{ère} échelon de l'échelle indiciaire 3 (indice brut 340) du cadre des adjoints animations territoriaux de 2^{ème} classe,

AUTORISE le maire à procéder aux formalités réglementaires pour la signature du contrat.

DEL 16-31 - réalisation d'une mission de classement des archives communales

- Vu l'article L.212-6 et suivants du Code du patrimoine et L1421-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui font de la tenue des archives une obligation légale ;

- Considérant le courrier en date du 23 novembre 2015 des Archives départementales rappelant la nécessité de mettre en place une opération de classement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Donne son accord à une mission de classement qui consisterait en :

- 1) L'intégration de tous les arriérés, notamment les documents qui se trouvent dans les bureaux et qui ne sont plus utiles à la gestion des affaires courantes ;
- 2) La réalisation des éliminations réglementaires ;
- 3) La rédaction d'un inventaire détaillé,

DEL 16-32 - autorisation de différé les travaux de finition « Lotissement des Noisetiers »

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du Lotissement des Noisetiers ne sont pas terminés.

Aussi afin de procéder à la vente des lots et de ne pas retarder la construction des habitations il demande l'autorisation de différer les travaux de finition.

Ainsi il propose d'achever les travaux au plus tard le 4 décembre 2021.

M. le Maire invite les membres du conseil à ce prononcé sur cette affaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de différer les travaux de finition afin de procéder à la vente des lots.

AUTORISE M. le Maire à rédiger et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DEL 16- 33 - Avis installation classée – Enquête publique

Suite à l'ouverture de l'enquête publique pour l'aménagement d'un parc éolien comprenant 5 éoliennes et un poste de livraison situés sur le territoire de la commune de Saint Michel-et-Chanveaux, le conseil municipal est appelé à donner son avis.

M. le Maire précise que la convocation du conseil municipal du 30 mars 2016 était accompagnée d'une note explicative de synthèse sur cet aménagement. Chaque membre du conseil a reçu à titre d'information :

- * une étude de dangers du projet de parc éolien de Chanveaux
- * une copie de l'étude d'impact sur l'environnement et la santé du projet de parc éolien de Chanveaux

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cet aménagement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

DONNE un avis favorable sur l'aménagement d'un parc éolien comprenant 5 éoliennes et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Saint Michel et Chanveaux.

DEL-16-34 - Admissions en non valeurs redevances assainissement concernant les années 2011 à 2014

Le Maire informe le conseil Municipal que le comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de certaines redevances malgré les démarches multiples effectuées. Cette procédure d'admission en non valeurs fait suite des poursuites sans effet, de dossier de surendettement.

Il est rappelé que cet acte n'annule pas les créances ni les poursuites en cours. Il s'agit d'ajuster au mieux les comptes par rapport à la réalité.

Le montant de la créance est de 36.32€

Toutefois, il y lieu d'ouvrir les crédits nécessaires sur le compte 6541 pour le paiement de cette admission en non valeurs.

ENTENDU le présent exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'admettre en non valeurs les titres présentés,

ACCEPTTE de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.